

"RELIGION ET PATRIE"

LE CANADA JOURNAL QUOTIDIEN

ABONNEMENT Par année... \$3.00

ANNONCES Première insertion, par ligne... 0.10

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

STANISLAS DRAPEAU, Administrateur

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DONNERA UNE RÉCEPTION DANS LA SALLE DU SENAT A 8.30 P.M. SAMEDI, 31 JANVIER

Les règlements ci-dessous ont été adoptés pour les réceptions: 1- Les voitures entreront dans le carré du parlement par la porte Est et sortiront par la porte Ouest.

Par ordre, MELGUND, Secrétaire du Gov.-Général. Hôtel du gouvernement, 25 Jan. 1885.

LE CANADA Ottawa et Hull, 31 Janvier 1885 PARLEMENT FEDERAL CHAMBRE DES COMMUNES

GALERIE DE LA PRESSE, 30 janvier. Après les formalités d'usage, M. Linières Tachereau, le nouveau député du comté de Beauce, se lève et propose l'adresse en réponse au discours du trône.

M. Tachereau a parlé en français et il a été écouté très-attentivement par les deux côtés de la Chambre. Il a une diction aisée et abondante, une voix avantageuse, et il fera certainement un excellent debater parlementaire.

Après avoir demandé indulgence en faveur de la tâche difficile que la bienveillance de son parti lui a imposée, il constate qu'il est une cause qui la lui fait envisager avec confiance, c'est bien l'état de prospérité qui règne actuellement dans toute la Confédération canadienne, à une époque où tous les autres pays gémissent sous le fardeau d'une crise terrible. Il croit qu'on ne peut, en restant dans les bornes de la justice et de l'impartialité, nier que cet état de choses est due à la politique judicieuse et sage que le gouvernement actuel adoptait en 1879.

Cela devient surtout évident si l'on remonte à quelques années dans le passé, et si l'on étudie la dépression qui pesait sur l'agriculture, l'industrie, le commerce et les finances publiques, de 1872 à 1878, alors que les honorables députés de l'opposition étaient au pouvoir, alors que le libre-échange dominait notre situation politique.

Notre pays a pris beaucoup de développement, depuis quelques années, et dans le Nord-Ouest cana-

dien surtout, les progrès accomplis ont été immenses. Ces vastes régions de terre qui étaient naguères incultes, ce sol fertile qui n'avait jamais été foulé que par les pieds de tribus sauvages ou de quelques aventuriers hardis s'en allant à la recherche de l'inconnu, sont maintenant sillonnées par une immense voie ferrée qui reliera bientôt la mer Atlantique à l'Océan Pacifique, et les échos de ce pays s'éveillent étonnés d'entendre de toutes parts le cri strident de la locomotive, cette messagère rapide de la colonisation.

Le Pacifique Canadien a déjà semé partout sur son passage, dans ces solitudes d'hier, des essais de population qui forment des villes et des villages, et qui pour le bien être public demandent au gouvernement fédéral d'aider la construction de nouvelles voies ferrées.

L'orateur cite ici le discours du trône, et il espère qu'il sera fait droit à toutes les légitimes exigences du Nord-Ouest Canadien à cet égard.

Notre pays a été favorisé, durant l'année dernière, d'une visite qui aura aussi certainement beaucoup d'influence au point de vue du courant d'immigration qui nous arrive annuellement d'Europe. Les savants anglais ont, en effet, étudié notre situation politique, notre état social; ils ont visité les immenses régions qu'il nous reste encore à coloniser, et les appréciations, les rapports qu'ils ont déjà soumis au public, depuis leur retour en Angleterre, font prévoir que leur passage parmi nous sera très-fructueux et contribuera puissamment à révéler notre pays aux peuples du Vieux Monde.

Le discours du trône annonce que l'on va introduire dans les territoires du Nord-Ouest une législation plus simple et moins coûteuse pour le transfert de la propriété foncière. L'orateur croit que l'on doit féliciter le gouvernement au sujet de cette mesure de prévoyance, dans le moment actuel surtout, alors que tout semble présager un grand mouvement colonisateur vers l'Ouest canadien.

Passant ensuite au rapport de la Commission chargée de consolider les statuts de la Puissance, il y a que combien l'étude de nos lois statutaires est difficile et ingrate, par suite de la multitude d'amendements qui sont venus à chaque session en contrecarrer le texte. Mais, les commissaires ont fini leur travail, et nul doute que la députation va se faire un heureux devoir de doter immédiatement le pays d'une loi qui soit à la portée de tous.

L'orateur signale ici l'avantage et la justice qu'il y a à ce que la population de chaque province soit toute entière également représentée dans le conseil de la nation; à ce que les provinces elles-mêmes possèdent toutes les franchises électorales qu'elles peuvent réclamer en vertu de la loi, et il espère que le travail des Chambres sur ces sujets va être judicieux en même temps qu'efficace.

Le pays apprendra avec bonheur que les différends qui existaient entre le gouvernement du Manitoba et le pouvoir fédéral sont réglés en principe, et qu'une législation va être soumise à la représentation populaire pour sanction-

ner ce qui a été fait à cet égard. L'orateur est certain que l'on donnera un appui généreux aux mesures qui vont être proposées. L'intérêt général, en effet, l'exige, car un peuple ne saurait grandir et se fortifier s'il ne vit dans l'union et la paix.

La Commission nommée pour étudier la question de l'immigration chinoise va, de son côté, soumettre aux Chambres le rapport de ses travaux et elle réussira sans aucun doute à satisfaire tous les intérêts, sans blesser les lois de la justice.

L'orateur passe ensuite en revue la nécessité et les avantages d'une loi de faillite qui puisse permettre une distribution plus prompte et plus équitable des biens des insolubles; il met aussi en relief l'œuvre du corps expéditionnaire qui a été chargé, à la dernière session, de visiter le détroit de Davis et la baie d'Hudson, pour constater si la navigation est possible par ces endroits et s'il y a moyen d'y ouvrir une route au commerce. Un rapport sera présenté, et il est à désirer, dans l'intérêt du pays, qu'il soit favorable.

Après avoir enfin démenté quel puissant intérêt nous avons à prendre une part active et digne aux expositions d'Anvers et de Londres, il termine en félicitant de nouveau le pays et le gouvernement sur la situation actuelle.

M. Townsend se lève alors pour répondre à l'adresse, et ayant imploré l'indulgence de la Chambre, il constate que la visite de l'Association Britannique a eu d'excellents résultats pour le pays, et il félicite le gouvernement sur les bienfaits de tous genres que sa politique a créés dans les diverses provinces de la Confédération. Le règne des surplus n'est pas disparu, en dépit de la crise universelle et malgré les diminutions considérables qui ont été opérées dans le domaine fiscal. Le commerce, l'agriculture et l'industrie sont aussi prospères, grâce à la protection qu'on leur a accordée.

L'orateur cite alors des chiffres pour établir ses avancés, et passant à considérer le mouvement de la Navigation, il dit que dans sa Province ce mouvement s'accroît et augmente d'année en année. Il constate en outre que le commerce des provinces maritimes accuse un surplus des exportations sur les importations, et que les pêcheries ont également accru leurs revenus.

Après avoir enfin touché les diverses questions du discours du trône, il termine en souhaitant à l'honorable Premier de vivre encore longtemps pour diriger et sauvegarder les destinées glorieuses de notre grande Confédération.

M. Blake se lève alors. Il félicite d'abord le professeur et le second de l'adresse, puis il exprime la crainte qu'un examen impartial de la situation économique du pays ne puisse pas justifier le brillant tableau qui vient d'être soumis à la Chambre. Il regrette que le Parlement n'ait pas été convoqué plus à bonne heure, et il prétend que la dépression qui est à demi admise par le gouvernement avait cependant été déclarée impossible par les fondateurs de la politique nationale. Il appelle aussi sur le fait que l'on avait promis au pays

des millions de capitaux étrangers pour le cas où la protection serait maintenue. Ces promesses n'ont pas été remplies, et au lieu de la prospérité, cette politique n'a créé que de la gêne et des ruines. C'est pour obvier à cela que l'on demande aujourd'hui une loi de faillite. Il soutient que le pays souffre terriblement de la crise et s'appauvrit de jour en jour. La politique actuelle a abattu le commerce et déprécié la marchandise; elle n'a pas créé d'avantages durables. Le gouvernement est blâmable de ne pas avoir tenté davantage d'obtenir un traité de réciprocité avec les Etats-Unis. L'orateur prêche ensuite l'économie; il critique le gouvernement d'avoir accordé à des chemins de fer du Nord-Ouest le monopole qu'ils exercent sur la distribution des terres, et il émet le désir de connaître si la Compagnie du Pacifique est en bonne condition financière et si elle va être au moins encore une année sans demander de nouveaux secours.

Après avoir fait allusion à la question chinoise, il demande qu'une politique vraiment fédérale soit adoptée.

Sir John A. Macdonald est accueilli à cet instant, par les applaudissements prolongés de la Chambre. Il félicite les orateurs qui ont fourni à M. Blake le sujet de ses remarques amusantes et fantaisistes. L'honorable monsieur a dit que la protection est la cause de la dépression qui se fait sentir dans le pays; mais, où a-t-il entendu le peuple se plaindre du régime actuel? La politique nationale a été adoptée en 1879; le peuple l'a confirmée en 1882, et aucune plainte n'a été adressée au Parlement à son sujet. Le chef de l'opposition et la petite minorité de ses suivants croiraient-ils que leur opinion doive l'emporter sur celle de l'immense majorité de tout le pays? Lui-même, s'il venait au pouvoir, sait bien qu'il ne serait pas capable d'établir le libre échange qu'il prêche aujourd'hui. Il a enfin admis, pour la première fois, que le pays a joui d'un instant de prospérité, et cette admission a le prix de la rareté, venant du côté de l'opposition. Mais, bien plus, la prospérité existe encore aujourd'hui, quoique puissent dire ces messieurs, et pas un homme qui veut travailler n'est dans l'impossibilité de gagner un bon salaire pour un bon labeur. Les gages sont plus élevés qu'autrefois et les effets de première nécessité se vendent moins cher, grâce à l'extension que le régime actuel a donné à l'industrie nationale.

Nos compatriotes restent aussi maintenant dans le pays au lieu d'émigrer aux Etats-Unis. La popularité de la protection a, d'ailleurs, été établie d'une manière indiscutable, et sur neuf élections, ses adversaires n'ont pu faire élire que deux des leurs, tandis que sept conservateurs étaient élus. Ceci est la juste mesure de l'opinion publique, Sir John fait ensuite allusion à son voyage en Angleterre, et il dit que son gouvernement a l'intention de demander la formation d'un comité pour s'enquérir d'un projet de loi de faillite. Quant au traité de réciprocité avec les Etats-Unis, ce n'est pas en paraissant effrayés et en se traînant aux genoux de nos voisins qu'on obtien-

dra justice. Le gouvernement s'occupe activement d'ouvrir des relations commerciales avec les différents pays du monde et il a en cela le support de l'Angleterre. Après avoir relevé divers autres points, Sir John termine en disant que le discours du trône contient un programme important à étudier, et que la députation aura accompli un bel œuvre quand elle en aura adopté les diverses mesures. Sir Richard Cartwright fait quelques remarques et l'adresse subit ses lectures et est adoptée.

AU SENAT. L'adresse en réponse au discours du trône a été proposée par l'Hon. M. McDonald, de la Colombie Anglaise, et secondée par l'honorable M. Sullivan, de Kingston, au Sénat. Elle a été votée après une longue réponse de l'Hon. Alexander.



Club Frontenac. Demain, à 2 heures p.m., il y aura assemblée du Club, dans sa salle, rue Sussex. Par ordre, L. J. DION, A.-Secrétaire.

J. A. VALIN Avocat et Notaire Public. ARGENT A PRETER. BUREAU: 25 rue Sparks, vis-à-vis l'Hotel Russell. 29 Janvier 1885

Société de Colonisation du Lac Temiscaming. Avis est par le présent donné que l'assemblée générale et annuelle des membres de la Société de Colonisation du lac Temiscaming aura lieu le mardi, troisième jour de février, mil huit cent quatre-vingt-cinq, au Collège d'Ottawa, aux fins de recevoir le rapport du Bureau de direction actuellement en charge, d'élire des directeurs pour l'année prochaine et de transiger toutes autres affaires qui seront jugées utiles. Ottawa, 24 janvier 1885. Par ordre du Bureau, LOUIS LUSSIER, secrétaire.

Société de Colonisation du Lac Temiscaming. Avis est par le présent donné à tous les membres de la Société de Colonisation du lac Temiscaming que le premier paiement de cinq piastres du versement pour l'année 1885, est devenu dû le treize janvier courant (1885) et doit être fait avant le quinze février prochain; au bureau du sousigné, 524, rue Sussex. Ceux-là seuls qui auront fait ce paiement pourront voter à l'assemblée du 3 février prochain. Ottawa, 26 janvier, 1885. Par ordre du Bureau, LOUIS LUSSIER, secrétaire.

SACRIFICE. Les marchandises qui suivent seront vendues, ou plutôt sacrifiées, à MOITIE PRIX. Durant QUELQUES JOURS seulement. Ces articles sont: Juste-au-corps pour dames, Gilets en laine, Vestes, Pardessus, Pardessus pour enfants, Articles de goût en laine. Avec d'autres articles de MODE et GARNITURES EN MAINS. Les dames sont invitées à venir voir ces articles chez A. Woodcock, Marchand de Modes, 39, RUE SPARKS.

CHAS DESJARDINS No. 40 RUE SPARKS OTTAWA. AGENT D'ASSURANCE sur la VIE et contre le FEU, Cité et District d'Ottawa. COMPAGNIES REPRÉSENTÉES: La Citizens, DE MONTREAL, La Northern, Co. ANGLAISE, La Caledonian, do La Phoenix, do Capital et Actif Réunis au delà de \$40,000,000 ASSURANCES SOLICITEES. AGENT FINANCIER de PLACEMENTS et COURTIER. ACTIONS de Banques et de Compagnies incorporées, achetées et vendues pour argent et sur marge. EMPRUNTS négociés par particuliers, Corporations Municipales et Scolaires, Fabriciens et Eglises à des conditions très avantageuses. Taux d'intérêt réduits: ARGENT placé sur garanties de première classe. LES capitalistes trouveront leur avantage à correspondre avec M. Chas Desjardins. BUREAU: Edifice de l'Hotel Russell, rue Sparks, Ottawa. Marques de Commerce et Droits d'Auteur enregistrés.

E. G. LAVERDURE MAGASIN GENERAL DE FERRONNERIE. Vous trouverez chez moi tout ce qu'il faut dans cette ligne. Outils, Clous, Câble, Chaines, Etc. Peintures, Huiles, Vernis, Vitres, Mastics, Etc. Comme par le passé un assortiment complet de QUINCAILLERIE. 69 & 71 Rue WILLIAM. PROVINCE DE QUÉBEC. Département des Terres de la Couronne. SECTION DES BOIS ET FORÊTS Québec, 20 décembre 1884. Avis est par le présent donné, que conformément aux dispositions de l'acte 36 Victoria, chapitre 53 les coupes de bois suivantes seront mises à l'enchère, dans la salle de ventes du Département des Terres de la Couronne, en cette ville, MERREDI, le 25 FÉVRIER 1885, à 10-30 a. m. AGENCE D'OTTAWA. Bloc A, arrosé par la Rivière Ottawa 1er Rang. Limites No 5, 614 milles carrés, No 7, 103 milles carrés, No 8, 16 milles carrés, No 9, 294 milles carrés, No 10, 422 milles carrés, No 11, 40 milles carrés, No 12, 372 milles carrés. 2e Rang. Limites Nos 6, 7, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque. 3e Rang. Limites Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque. Cette vente sera sujette aux conditions ordinaires, dont les détails peuvent être obtenus sur demande, au département des Terres de la Couronne, ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne à Ottawa. E. E. TAHOE, Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne. N. B.—D'après la loi, les journaux nommés à cet effet, par Ordre en Conseil, sont les seuls autorisés à publier cet avis.

Hotel du Canada. Mr. ALEXIS RENAUD, ci-devant associé de M. E. E. Lauzon, informe le public en général qu'il vient de prendre son ancien poste, au Nos. 56, 55 et 60 rue Murray. Le public voyageur trouvera toujours à cet hôtel une pension de première classe. M. Renaud étant personnellement en rapport avec les marchands de bois et les contracteurs de chemin de fer, les hommes de chantiers trouveront toujours chez lui à s'engager au prix le plus élevé. A. RENAUD, propriétaire, No 56, 55 et 60 Rue Murray, 164c